Nyon, le 29 novembre 2023,

POSTULAT : Pour une tarification des prestations et services actualisée

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Avec un budget en déficit de 14,2 millions présenté pour 2024, une marge d'autofinancement réduite comme peau de chagrin, une capacité d'endettement qui sera à la peine sous peu, nous devons trouver des solutions autres qu'une augmentation d'impôts. Nous pensons donc que la Municipalité doit chercher d'autres sources de financement et avant tout, vérifier que la valorisation de ses prestations est en ligne avec leurs coûts et avec « l'environnement concurrentiel » des communes voisines.

À titre d'exemple, il a déjà été relevé que les abonnements piscines étaient largement avantageux notamment pour les personnes qui ne sont pas contribuables à Nyon.

Prix abonnement annuel	Hors commune	Commune
Bassins	350 CHF	250 CHF
Chesex	420 CHF	340 CHF
Cossy + Colovray	320 CHF	160 CHF

Cela est d'autant plus vrai, que le stationnement des voitures devant la piscine est gratuit.

C'est aussi le cas des places de port par exemple dont le règlement largement avantageux date de 2011. Nyon fait partie des villes dont le prix des places d'amarrage est le moins cher. Certains ports de la région ont deux tarifs en fonction de la provenance des propriétaires (locaux ou non) et certains ont aussi une taxe pour être sur liste d'attente.

Le règlement sur les tarifs des anticipations sur le domaine public lui aussi date de 1987. Il mentionne par exemple des anticipations des citernes à mazout et des hommes-sandwichs. N'est-il pas complètement désuet ?

La grille des émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions a été revue en 2022 mais avec un taux de couverture des prestations de 51%. C'est-à-dire que la ville prend en charge 49% de la prestation (salaires, temps de travail etc…) Pourquoi ne devrait-on couvrir que 51% des coûts ?

Il faut rappeler que des prestations <u>trop peu</u> onéreuses ont un triple effet :

1- Au niveau des recettes, la ville encaisse moins d'argent au moment de la vente de billets ou de prestations
2- Au niveau des charges, la ville a besoin de plus de personnel encadrant puisque l'attrait est biaisé par un prix beaucoup trop bas
3- Le travail en tant que prestataire de services des employés communaux n'est pas valorisé à sa juste valeur

À contrario, des prestations trop onéreuses ont un effet repoussoir pour certaines prestations ce qui n'est pas l'objectif non plus. La sensibilité au prix est parfois importante. L'idée est de trouver le prix juste.

Nous demandons donc le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport afin de :

- Dresser un inventaire de tous les règlements qui contiennent des tarifs ainsi que toutes les prestations de la ville délivrées, par service.
- Établir un comparatif avec des villes de la même importance comme Pully ou Morges ou avec le même bassin de population (de Terre Sainte à Gland) en fonction des prestations
- Proposer un changement de tarification avec une approche stratégique concernant le taux de couverture en fonction des prestations et l'origine des usagers. C'est-à-dire que certaines prestations du fait de leur nature doivent être financées via les impôts quand d'autres au contraire doivent être financées par un prix qui prend en compte les charges pour la ville et l'origine des bénéficiaires
- Résumer l'impact financier attendu

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses,

Laure Damtsas & consorts, Caroline Bordier, Brigitte Perez, Yves Gauthier-Jaques